

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2025-182

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
RUE DU MONNOURY

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R. 411-3, R. 411-21-1 et R. 417-10 II 10°,

Vu le règlement communal de voirie,

Vu la demande, en date du 14 mai 2025, de **M. Jean-Philippe MAZE** représentant la société **ERTP** sise 86 rue Voltaire, 93100 MONTREUIL, mandaté par l'établissement **ENEDIS (M. Julien FOUQUE)** et qui doit intervenir sur le domaine public pour des travaux de raccordement d'un coffret C5 (type 2), **rue du Monnoury**,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement des véhicules pour permettre la réalisation de cette occupation en toute sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : La société ERTP est autorisée à occuper le domaine public pour procéder à ces travaux **du mercredi 11 juin 2025 au jeudi 10 juillet 2025**.

Article 2 : La société ERTP s'engage à mettre en place, pendant toute la durée du chantier, la signalisation nécessaire étant précisé qu'elle sera responsable de tous les dommages et accidents résultant des travaux.

Article 3 : La société ERTP sera tenue d'informer les riverains de la gêne qu'occasionnera cette autorisation.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Directeur des services techniques et les agents de police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rozay-en-Brie,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention de Fontenay-Trésigny,
- Les Agents de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- **La société ERTP : ✉ contact.admin@ertp75.fr,**
- **L'établissement ENEDIS : ✉ julien.fouque@enedis.fr .**

Fait à Fontenay-Trésigny,
le 22 mai 2025



Le Maire,
Patrick ROSSILLI